



Compte rendu de l'atelier
**LA RIVE DROITE DE LA CHARENTE,
LE PLATEAU D'ANGOUMOIS**
du 20 janvier 2011

Animateurs : BERGER-WAGON Isabelle/GHECO (architecte urbaniste), BONNEFOY Lucile/GHECO (paysagiste urbaniste), MARCOTTE Rémi/APY (paysagiste)

Présents : BAPT Jean-Claude (Office de Tourisme de Rouillac), BEAU Frédéric (Pérennis), BLANCHET Maxime (Charente Nature), COPIN-MERLET Laëtitia (Via Patrimoine), DELHAL Benjamin (Maisons Paysannes de Charente), DE VITA Jean (Office de Tourisme de Rouillac), DUTREY Alexandre (Réfèrent Saint-Simeux), GARANDEAU Françoise (Pays Ouest Charente), JOURDAIN Odette (Réfèrent Genac), LUC Christiane (Cabinet ALAP), SIRE Françoise (Prom'haies), TEXIER Jean-Claude (Réfèrent Saint-Sulpice-de-Cognac), VIOLET Amandine (Pays Ouest Charente)

Excusés : DERAND Michel (Réfèrent Châteaubernard), SOURISSEAU Jérôme (Pays Ouest Charente), VIAN Marie-Jeanne (Réfèrent Saint-Preuil)

PRÉSENTATION DU PLATEAU D'ANGOUMOIS

Après avoir localisé l'**entité paysagère du plateau d'Angoumois** et l'avoir défini comme un long plateau vallonné, modelé dans une série d'orientations amples orientées nord-ouest/sud-est et qui domine la vallée de la Charente et le Pays-Bas, Rémi MARCOTTE aborde cette entité par un rappel des données en s'appuyant sur les cartes associées aux photographies des sorties de terrain.

Tout d'abord, celui-ci présente les types de **sous-sol** du plateau d'Angoumois (Calcaires tendres du Portlandien) et procède à une description ses sols argilo-calcaire et pierreux. Puis suit la présentation des différents **types de cultures** rencontrés : les grandes cultures (céréales, oléagineux, blé, orge, tournesols, avoine, maïs...) en majorité au nord et les vignes (de 15 à 30 % de la SAU) en majorité au sud.

Au niveau de l'**hydrographie**, la Charente borde à l'est le plateau d'Angoumois. Ses affluents traversent l'entité du plateau. Ces cours d'eau sont souvent accompagnés d'une végétation rivulaire qui marque leur présence. Ces milieux offrent un cadre de vie de qualité lorsqu'ils constituent une frange urbaine. Les affluents de la Charente de cette entité sont l'Auge, la Nouère, et la Guirlande.

M^{elle} BONNEFOY présente le **bâti** qui s'organise en forme réticulaire autour de Rouillac (Echallat, Gourville, Saint-Genis-d'Hiersac, Hiersac, Sigogne...). Certains villages sont regroupés au bord des rivières (St-Amant-de-Nouère, Saint-Cybardeaux, Marcillac-Lanville, Vaux-Rouillac, Fleurac, Mérignac...). Quelques photographies illustrent le bâti remarquable : églises, logis, châteaux, patrimoine vernaculaire.

Après avoir présenté les données du plateau d'Angoumois, Rémi MARCOTTE aborde la **perception du paysage de cette entité depuis les entités voisines** en s'appuyant sur la carte et les photomontages.

Dominant le Pays Ouest Charente, le plateau d'Angoumois constitue un horizon pour les autres entités paysagères : la Grande Champagne, le Pays Bas et les Borderies.

Puis il présente **la variété de paysages agricoles** : au sud, un paysage viticole composé d'un petit parcellaire et de boisements fait la transition avec le Pays Bas. Vers le Nord, les vignes laissent place aux cultures céréalières et grandes parcelles colorées. Ce patchwork évolue progressivement du sud vers le nord (taille des « pièces » et types de culture).

Les saisons participent à qualifier ces paysages variés puisqu'ils évoluent tout au long de l'année. Le plateau d'Angoumois change alors continuellement de couleur, texture et l'évolution de la lumière au gré des saisons et des périodes de la journée ajoutent une dynamique au paysage agricole.

C'est un paysage où l'eau est peu apparente mais où **les vallées apportent à la qualité paysagère**. Rayonnant autour de Rouillac, elles découpent le plateau en intervalles réguliers, constituant ainsi vallons et combes. Il s'agit notamment des vallées de l'Auge, de la Guirlande et de la Nouère. Le travail de l'eau sur le relief permet d'aborder une caractéristique du paysage du plateau d'Angoumois : la multitude de **points de vue**.

Ces promontoires et points de vue s'offrent aux spectateurs. La situation dominante des crêtes du plateau permet de nombreux points de vue sur les paysages environnants.

Lorsque l'on se déplace dans cette entité, des vues apparaissent et disparaissent suivant l'alternance entre boisements et champs.

Aux abords du plateau de grands panoramas s'ouvrent sur les entités voisines : au sud, les cuestas de la Grande Champagne ferme l'horizon des vues sur la vallée de la Charente. Depuis le plateau au nord, de nombreux panoramas s'ouvrent sur d'autres paysages extérieurs au Pays Ouest Charente avec comme points de repère, les éoliennes de Xambes.

Ces promontoires sont d'autant plus remarquables lorsqu'ils associent à leur panorama, un **paysage chargé d'histoire** : c'est le cas du site du théâtre gallo-romain des Bouchauds. Ce lieu identitaire est à relier à la voie Agrippa, ancienne voie romaine, qui traverse l'ensemble des paysages du plateau. Reliant Saintes à Lyon, elle était l'une des routes les plus importantes de la Gaule romaine.

Ce paysage historique représente les fondements du **paysage culturel**. En effet, l'origine de Rouillac et de sa foire repose sur l'histoire et l'époque gallo-romaine de cette entité.

L'histoire plus récente du commerce permet d'aborder le thème du paysage et infrastructure et notamment de révéler l'existence de voies de chemin de fer aujourd'hui en friche.

M^{me} BERGER-WAGON et M^{elle} BONNEFOY prennent le relais pour présenter les **caractéristiques du bâti** du plateau d'angoumois.

Un bâti groupé en village et hameaux, principalement à proximité des cours d'eau ou au carrefour des voies. **Les différentes formes d'urbanisation et d'implantation du bâti** dans l'environnement furent présentées. **Les transitions entre paysage bâti et paysage agricole** se font par des murs de clôture pleins en pierre calcaire litée où par une végétation qui entoure les ensembles bâtis. Traditionnellement, les transitions sont douces entre espaces urbains et agricoles mais les extensions et les nouveaux bâtis sont souvent en rupture avec les paysages environnants.

Aujourd'hui, l'urbanisation se crée sous différentes formes : extensions linéaires le long des voies, maisons isolées, maisons implantées sans relation avec le relief (importants terrassements qui ont un impact négatif dans le paysage), groupées dans des lotissements aux formes variées (en impasse, passant, ...), en rupture avec les paysages environnants (clôtures, pas de transition avec l'espace agricole).

M^{me} BERGER-WAGON différencie **les types d'habitat** : la maison de maître, les logis et le bâti agricole et la maison.

La présentation des données et des paysages de cette entité a permis de dégager **ses atouts et faiblesses**.

LES ATOUTS

Atout paysager :

- › Nombreux points de vue remarquables liés à la géographie
- › Paysages joyeux et colorés

Atout environnemental :

- › Patrimoine naturel identitaire et varié (des plaines calcicoles aux milieux humides)
- › Politique de replantation des haies qui permet le maintien d'habitats particuliers

Atout patrimonial :

- › Présence d'un patrimoine historique considérable :
 - Théâtre, via de l'époque gallo-romaine
 - Eglises romanes formant un réseau
 - Petit patrimoine bâti qui participe au cadre de vie

Atout architectural :

- › Présence d'une identité architecturale liée aux logis, à la culture rouillacaise

Atout culturel :

- › Présence d'une forte identité culturelle.

LES FAIBLESSES

Paysage et environnement :

- › Raréfaction des haies et arbres isolés
- › La vallée de la Nouère constitue un milieu fragile subissant une pression avec l'influence de l'agglomération d'Angoulême
- › Espaces naturels en évolution perdant de leur intérêt biologique (fermeture des espaces ouverts des pelouses)
- › Le manque de sensibilisation à l'intérêt environnemental des pelouses calcicoles entraîne une mauvaise utilisation en décharges sauvages

Urbanisation :

- › Il existe un manque de traitement des franges entre les nouveaux secteurs agricoles et urbains
- › Perte identitaire et culturelle liée aux nouveaux bâtiments industriels
- › Banalisation des extensions urbaines et des nouveaux lotissements

Cette présentation a pour objectif de lancer le débat autour des enjeux paysagers du plateau d'angoumois. Rémi MARCOTTE donne alors la parole aux différents représentants des communes et associations.

REMARQUES DES PARTICIPANTS À CET ATELIER :

• **Réseaux - infrastructures**

Les lignes électriques sont très présentes dans le paysage.

Le projet de ligne à grande vitesse (LGV) passera à Saint-Genis-d'Hiersac. Nécessité d'en tenir compte dans la charte paysagère.

• **Mise en réseau des haies**

M^{me} SIRE insiste sur la nécessité de recréer un réseau de haies. Le remembrement radical et l'intensification de l'agriculture ont largement affecté le réseau de haies qui est devenu très lâche. De nombreuses haies plantées en 1995 ont disparu à la suite des renouvellements des propriétés (servitude : 15 ans de garde). Par ailleurs, l'entretien des haies existantes est trop intensif.

Les parcelles sont de plus en plus grandes et les cultures de moins en moins diversifiées. Le patchwork créé par les cultures, qui fait l'intérêt des paysages du plateau d'Angoumois, disparaît progressivement.

M^{me} SIRE rappelle les intérêts écologiques des haies : rôle de corridor, limitation de l'érosion des sols, infiltration de l'eau (humidité en profondeur bénéfique pour les cultures), ralentissement des écoulements, richesse en biodiversité.

L'association Prom'haies aide les communes dans leur projet de replantation. En 1995, une politique incitative de replantation des haies a été mise en place dans le Rouillacais, en complément du dispositif départemental. Mais le portage de ce dispositif s'est essouffé avec le temps. Il faut, pour sensibiliser la population à la nécessité de maintenir et de replanter des haies, sensibiliser sur les multiples rôles de la haie et sur les utilisations possibles (bois de chauffage ?).

- **Habiter en centre bourg**

La désertion des centres bourgs est un problème majeur. Les centres bourgs comptent de nombreux logements vacants. En effet, le bâti en centre bourg ne répond pas toujours aux attentes des nouveaux arrivants : densité forte, peu de jardins, logements de grande taille....

Comment rendre les centres bourgs plus attractifs ? M^{me} LUC propose de réfléchir sur la possibilité d'« aérer » les centres bourgs. Possibilité de recenser le bâti sans intérêt, dans des lieux stratégiques et autoriser sa démolition pour créer des espaces vides de jardins, de cours.

À noter que de nombreux bâtiments anciens en « déserrance » ont été pris en charge par la communauté de communes du Rouillacais et réhabilités.

- **Habiter dans un pavillon**

Les pavillons récents correspondent au mode d'habiter qui répond généralement aux attentes de la population. Ils sont souvent caractérisés par :

- des formes architecturales complexes : volumes complexes avec des tours, des angles...) en rupture avec les modèles traditionnels existants constitués de volumes simple.
- des implantations en rupture avec leur environnement : terrassements, clôtures entièrement opaques et sans unité de traitement (murs hauts, haies monospécifiques...), matériaux et couleurs pas toujours en harmonie...
- des implantations consommatrices d'espaces : implantation de la maison au milieu de sa parcelle, perte d'espace, nombreux espaces délaissés...
- des formes urbaines incohérentes avec l'existant : lotissement en impasse sans lien avec l'espace public, urbanisation linéaire le long des voies, maisons isolées...

Les pavillons récents ont ainsi, dans leur forme et leur implantation, un impact fort dans le paysage et sur l'environnement (forte consommation d'espace, mitage du paysage, ...). Il est donc nécessaire que la charte paysagère et architecturale s'interroge sur ce mode d'habiter et sur les solutions à apporter pour une meilleure intégration dans l'environnement.

M^{me} LUC insiste sur le fait que ce mode d'habiter existe et répond aux exigences de nombreux habitants. Il est donc nécessaire de le considérer comme une typologie à part entière. Les urbanistes et paysagistes s'interrogent sur les conséquences de ce choix. Créer une typologie pour l'habitat pavillonnaire ne risque-t-il pas de figer cette forme d'habitat ? M^{me} Luc précise que pour s'interroger et réfléchir sur l'habitat pavillonnaire, il est nécessaire de le faire exister en temps que typologie.

L'équipe GHECO et APY tiendront compte de cette remarque.

Une réunion pourra être organisée avec les « pavillonneurs », les différents corps de métier, de manière à échanger sur cette forme d'habitat.

La réflexion sur l'habitat neuf pourra par exemple porter sur :

- la volumétrie des bâtiments récents
- l'implantation du bâti sur sa parcelle
- l'implantation par rapport aux limites séparatives
- l'exposition des bâtiments
- le traitement des limites, les clôtures....

- **Rénover**

Exigence des normes écologiques rend la rénovation et la réhabilitation parfois difficile.

- **Question des dents creuses**

M. DUTREY explique que sa commune (Saint-Simeux) a été confrontée, dans le cadre de l'élaboration de sa carte communale, à la question des dents creuses. Pour répondre aux objectifs du développement durable (limiter la consommation d'espace), les communes doivent densifier certains secteurs d'habitat.

Une des solutions consiste à construire dans les dents creuses. Or les nouvelles formes d'habitat type pavillonnaire, ne permettent pas toujours de s'intégrer dans le tissu urbain des centres bourgs. Par ailleurs, l'urbanisation des dents creuses pourrait, dans certains cas, aller à l'encontre de l'idée d'« aérer » les bourgs. Comme expliqué ci-avant, « aérer » le tissu urbain des bourgs permettrait de mieux répondre aux attentes des nouveaux habitants, et de réinvestir les centres.

- **Le préverdissement**

M. MARCOTTE rappelle qu'il existe, pour les communes, la possibilité d'effectuer un « préverdissement » des secteurs réservés à l'urbanisation future. Cette méthode permet d'obtenir une meilleure intégration des extensions récentes.

- **Les jardins collectifs**

M^{me} GARANDEAU rappelle que des opérations de jardins familiaux, comme il en existe à Saintes, peuvent être réalisées sur des terrains communs des bourgs.